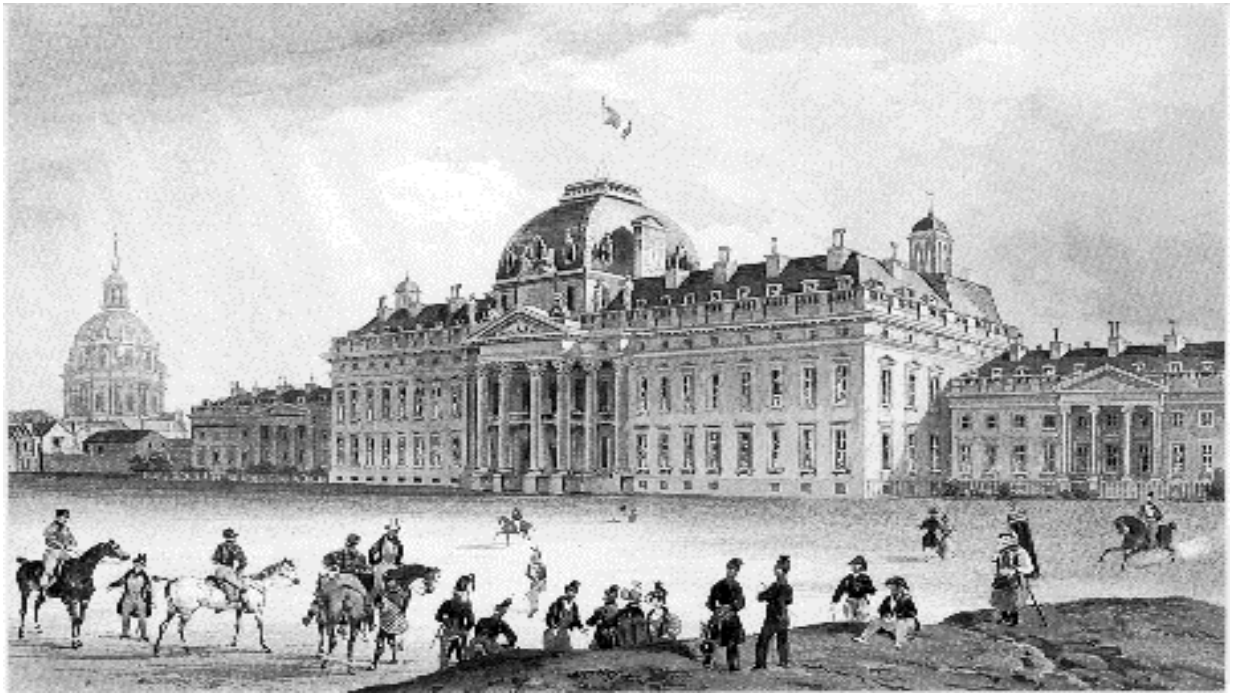




La guerre économique : un rôle pour la défense ?

**Mémoire de géopolitique
du Commissaire Commandant Luc Berregard**

effectué dans le cadre du séminaire

"LES MENACES NON MILITAIRES D'ORDRE STRATEGIQUE"

Sous la direction de Monsieur
Xavier RAUFER

Avril 2002



SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE :Un monde financier et économique fragile :

I.La mondialisation financière fragilise la sphère économique, et par delà l'effort de défense.

1.1.Le développement des activités financières et monétaires internationales

1.2.L'ampleur des crises financières et économiques

II. Un monde économique en guerre, qui utilise des techniques et des outils militaires

2.1.La guerre économique au niveau des états

2.2.La guerre économique au niveau de l'entreprise

DEUXIEME PARTIE :Les menaces

III.Les menaces provenant du système financier lui-même

3.1.Les hedge Funds

3.2.L'auto-effondrement du système

IV.Les menaces provenant d'actions criminelles ou terroristes que l'armée peut être amenée à rencontrer ou à affronter.

4.1.Etats terroristes, groupuscules, individus

4.2.Les circuits financiers criminels

Table des matières

Introduction	p.6
<u>Première Partie :Un monde financier et économique fragile :</u>	p.8 à 22
<u>I.La mondialisation financière fragilise la sphère économique , et, par delà l’effort de défense :</u>	p.8 à 16
1.1)Le développement des activités financières et monétaires internationales :	p.8
1.1.1Le développement des marchés financiers	
1.1.2.Le rôle des produits dérivés dans le développement des crises financières	
1.2)L’ampleur mondiale des crises financières et économiques	p.10
1.2.1.La crise dans les pays émergents	p.10
*La crise mexicaine de 1994	
*La cause de la crise asiatique	
*La diffusion de la crise en Asie	
*La contagion de la crise	
1.2.2.Les effets de la crise sur les pays en voie de développement	p.13
1.2.3.Des effets asymétriques sur les pays développés	p.13
1.2.4.Le cas du Japon	p.14
<u>II.Un monde économique en guerre, qui utilise des techniques et des outils militaires :</u>	p.16 à 22
2.1.La guerre économique au niveau des états	p.16
2.1.1.L’exemple des Etats-Unis	p.16
2.2.La guerre économique au niveau de l’entreprise	p.17
2.2.1.Principes d’organisation	p.18
2.2.2.Quelques exemples	p.20

DEUXIEME PARTIE :LES MENACES

p.22 à 32

III :Les menaces provenant du système financier lui-même :

p.22 à 24

3.1.Les Hedge funds

p.22

3.1.1.Définition

3.1.2.Taille et caractéristiques du marché des hedge funds

3.1.3.Rôle des hedge funds dans les crises financières

3.2.L'auto-effondrement du système

p.24

IV :Les menaces provenant d'actions criminelles ou terroristes que les armées peuvent être amenées à rencontrer ou à affronter :

p.25 à 32

4.1.Etats terroristes ,individus,groupuscules

p.25

4.1.1.Les conséquences économiques du 11 septembre (l'exemple de l'aviation civile) :

*L'impact général de la crise

*Les conséquences sociales de la crise

4.2.Les circuits financiers criminels

p.29

4.2.1.La mondialisation favorise les circuits financiers criminels

p.30

*Les territoires à fiscalité réduite

4.2.2.Les circuits financiers criminels sont susceptibles de favoriser les crises financières

p.31

*un niveau de corruption élevé va de pair avec les vulnérabilités aux crises

*Les effets pervers des circuits financiers criminels

Conclusion

p.33

Le 11 septembre 2001, 2 avions s'écrasaient en plein centre de New-York, faisant plusieurs milliers de victimes. L'impossible devenait probable, les romans d'anticipation(cf. « Sur Ordre » de Tom Clancy) devenaient réalité.

C'est bien en cela que le 11 septembre doit changer notre façon de voir. Lorsque nous imaginons les menaces stratégiques qui pèsent sur notre pays, nous n'avons pas le droit d'éliminer l'événement peu probable mais à forte gravité en termes de conséquences.

Toute menace stratégique doit être envisagée et traitée, notre société « mondialisante », faites de réseaux , rendant possible l'improbable.

Dans cet ordre d'idée, il nous a semblé intéressant, dans le cadre de ce séminaire sur les menaces stratégiques non militaires, de nous intéresser à la clef de voûte de notre société : « l'argent ». Existe t'il des menaces qui pourrait remettre en question notre monde « démocratique » sur ses fondements libéraux économiques ?

Et, tout l'intérêt des enseignements du 11 septembre, c'est de pouvoir s'interroger sur un possible 11 septembre économique, pour la France, voire pour l'ensemble du système.

Est-il possible, ou probable, que notre économie dite « mondiale s'effondre ?Est-elle susceptible d'attaques ?Porte-t'elle en elle les germes de son effondrement ?Vivra t-on un mur de Berlin bis avec à son tour l'effondrement de notre économie de marché ?

Ce mémoire a pour but de montrer la fragilité financière du monde dans lequel nous vivons et que les états doivent intensifier coopération et régulation internationale, car tous les ingrédients sont réunis pour favoriser une « guerre économique ».

Alors, en quoi cette guerre économique pourrait-elle directement concerner la défense ?

Et bien, elle la concerne au moins à trois titres que nous développerons dans ce mémoire.

Tout d'abord, car l'effort de guerre d'une nation est directement puisé dans la santé de son économie.

Et, nous montrerons dans une première partie que le monde financier est fragile à travers les dernières crises financières mexicaine, asiatique, et, argentine.

Ensuite, car la fragilité du monde économique vient également des nouvelles méthodes de « guerres économiques » menées par les états et les entreprises, directement inspirées du fonctionnement de

nos centres d'opérations. En outre, ces nouvelles méthodes s'appuient sur des moyens de renseignement qui peuvent être militaires.

Enfin, car dans une seconde partie, nous montrerons que les menaces de déstabilisation de la sphère économique sont fondées et qu'elle sont nombreuses. Et, ces menaces qui peuvent être des groupes terroristes, des états terroristes, ou des systèmes mafieux, les armées peuvent être amenées à les combattre (Afghanistan) ou à les « côtoyer »(Balkans).

Nous avons donc tout intérêt à observer de prêt l'évolution de la sphère économique et de savoir si nos moyens doivent y être utilisés, ou si l'on peut admettre cette fragilité de l'économie, et, si les modes de guerre économique des entreprises sont admissibles.

En conclusion nous reviendrons sur les propositions de régulation économiques faites par le rapport n°284 du Sénat sur la régulation financière et monétaire internationale.



Première partie :Un monde financier et économique fragile

I. Les effets de la mondialisation financière :

L'idée de régulation financière et monétaire ne va pas de soi. Le strict jeu des forces de marché devrait, en pure théorie économique, conduire à un équilibre correspondant à l'optimum. Cependant, la nécessité d'une régulation apparaît à la lumière d'un double constat : d'une part, les flux financiers et monétaires ont changé de volume et de nature en 50 ans ; d'autre part, les récentes crises ont montré que les marchés ne pouvaient, seuls, assurer un retour rapide à l'équilibre.

1.1)Le développement des activités financières et monétaires internationales :

1. 1.1.Le développement des marchés financiers :

La libéralisation des marchés financiers a commencé avec l'effondrement du système monétaire international au début des années soixante-dix.

La globalisation financière a été marquée par l'apparition de nouveaux marchés et de nouveaux acteurs significatifs dans le jeu financier international.

La déréglementation des marchés financiers a été encouragée, par la montée en puissance des innovations et de l'ingénierie financière, notamment en matière de produits dérivés. ... et la diversification des produits financiers...

Dès le début des années quatre-vingt-dix, « la Banque des règlements internationaux a attiré l'attention des autorités monétaires des différents pays sur les risques que le développement des produits dérivés pourrait faire courir au système financier international. Les produits dérivés sont nés des réactions du marché face à l'instabilité des taux d'intérêt, facteur d'incertitude et de risque pour les investisseurs. Ils permettent en effet de couvrir tout ou partie des risques liés à cette incertitude, en offrant des possibilités d'arbitrage et de gestion sophistiquées et peu coûteuses ».

L'introduction de nouveaux produits et le développement de l'ingénierie financière ont également favorisé la croissance des produits dérivés, en permettant de proposer des produits de plus en plus complexes, tandis que le développement des technologies de l'information a permis une diminution importante des coûts de transaction.

Les activités sur les marchés organisés peuvent être mesurées en termes de transactions ou en nombre de contrats échangés. En 1997, 1.200 millions de contrats financiers ont été échangés sur les marchés organisés, contre 480 millions en 1990, et 100 millions en 1981. « L'encours

Notionnel » sur les marchés organisés est passé de 583 milliards de dollars en 1986 à 12.207 milliards en 1997, et de 500 milliards de dollars à 28.733 milliards sur les marchés de gré à gré.

Le risque de contrepartie sur les produits dérivés a été estimé à 1.200 milliards de dollars par la Banque des règlements internationaux en 1998 (*Chiffres cités par Jean-Pierre Allégret dans l'article intitulé « Globalisation financière et mutations du système monétaire international », paru dans la revue Humanisme et Entreprise*).

De plus les marchés de produits dérivés progressent de manière importante lors des périodes de retournement de cycle. Ainsi, les crises asiatique et russe ont conduit à une forte augmentation de la demande de couverture des risques de la part des investisseurs.

Ils permettent d'obtenir des effets de levier considérables, qui servent les objectifs de rentabilité des fonds d'investissement.

Néanmoins, le rôle des produits dérivés dans le développement des crises financières et de la volatilité des prix est contesté. En effet, il est indéniable que les produits dérivés ont une influence importante sur le processus de formation des prix sur les marchés financiers, du fait des liens qui unissent, par le biais des arbitrages, les marchés au comptant et les marchés dérivés. La théorie économique s'accorde cependant à dire que les produits dérivés améliorent la prise en compte de l'information et renforcent ainsi l'efficacité de l'ensemble des marchés financiers. Néanmoins, la complexité des produits dérivés ne permettant souvent pas une mesure et un contrôle précis des risques, les produits dérivés sont néanmoins susceptibles de conduire à des prises de risque excessives.

Les faillites des institutions financières qui ont marqué la dernière décennie (Metallgesellschaft, Orange County, Barings, ou encore LTCM) sont ainsi liées, pour la plupart d'entre-elles, à des prises de risque excessives sur les marchés dérivés.

Aujourd'hui, on peut donc dire que les masses de capitaux échangées chaque jour sur les marchés financiers sont désormais largement supérieures aux capacités d'intervention des Etats. Par conséquent, tout gouvernement peut se retrouver l'otage des marchés, dès lors que

sa politique est perçue négativement par ceux-ci. Enfin, les produits dérivés retardent l'effet de la politique monétaire sur l'économie réelle, puisque les acteurs peuvent limiter l'impact des variations de taux d'intérêt en modifiant les caractéristiques de leur endettement.

Le développement des activités financières et monétaires internationales répond à un besoin croissant de couverture des risques, en permettant de réduire l'incertitude des investisseurs. L'ampleur des transactions réduit en revanche considérablement l'efficacité des moyens d'action des autorités nationales en matière de politique monétaire, et constitue un facteur d'accroissement de la violence des ajustement des marchés financiers en réponse à un choc.

1.2)L'ampleur mondiale des crises financières économiques

1. 2.1.La crise dans les pays émergents

Depuis l'explosion du système monétaire international tel que défini par la conférence de Bretton Woods, au début des années 70, plusieurs crises financières dont les causes sont différentes ont affecté l'économie mondiale, et, en particulier, les pays émergents : crise de la dette au Mexique et dans les pays d'Amérique latine en 1982, puis en 1994, la crise asiatique en 1997-1998, et enfin, la crise Argentine depuis 2000. **Le nombre des pays en défaillance et en défaut de paiement dans le monde a ainsi considérablement augmenté depuis le début des années quatre-vingt.**

** La crise mexicaine de 1994 et les risques du financement des déficits par des capitaux volatils :*

La crise mexicaine de 1994 a souligné les risques du financement d'un déficit extérieur élevé par une épargne instable. Malgré une situation économique en voie d'amélioration (accélération de la croissance, ralentissement de l'inflation, réduction des déficits publics), le Mexique a vu le déficit de sa balance des paiements courant se creuser. Or, ce déficit était financé essentiellement par des flux de capitaux privés à court terme et facilement réversibles. En 1994, les investisseurs ont considéré que le taux de change de la devise mexicaine était largement surévalué, et ont brutalement retiré leurs capitaux. La crise de financement qui a résulté de ce retrait des capitaux a été surmontée grâce au flottement de la devise mexicaine et aux interventions financières massives des Etats-Unis et du Fonds monétaire international.

La crise mexicaine n'a pas modifié de manière substantielle l'attitude des investisseurs vis-à-vis des pays émergents. L'environnement financier particulièrement favorable et l'abondance de la liquidité internationale a en effet incité les pays émergents à financer leur déficit structurel de financement à l'aide d'émissions obligataires plutôt que de prendre les mesures économiques nécessaires pour parvenir à rééquilibrer leur balance des paiements.

** Les causes de la crise asiatique :*

La crise asiatique, tant par son ampleur que par sa dimension systémique, a surpris l'ensemble des économistes, pour qui les pays asiatiques constituaient, de par leur croissance et leur stabilité sur longue période, des modèles de développement.

Les pays asiatiques se caractérisaient avant la crise, par un fort taux d'épargne, des excédents budgétaires, une politique monétaire faiblement expansionniste et une inflation relativement faible et stable, autour de 5 %. Ces pays émergents ne présentaient donc pas les syndromes de vulnérabilité des économies d'Amérique latine. Cependant, ils accueillaient des flux importants d'obligations, d'investissements de portefeuille et de placements en monnaies locales. L'endettement des résidents asiatiques auprès des banques a ainsi cru très rapidement à partir de 1994. En quatre ans, ce passif a presque doublé, et a atteint 450 milliards de dollars en 1997, pour des avoirs inférieurs à 280 milliards de dollars, soit un ratio de couverture apparente de 60 %. La vulnérabilité des économies asiatiques était donc provoquée par leur propre succès, l'afflux massif de capitaux provoquant un surinvestissement, en particulier dans le secteur immobilier, et conduisant à la formation d'une bulle spéculative. Les biens immobiliers servaient généralement de collatéraux pour les prêts.

Le gonflement de la bulle immobilière a donc contribué à entretenir l'endettement du secteur privé. Or, une partie de la dette du secteur privé a été contractée en monnaie étrangère et sans utiliser des instruments de couverture, les emprunteurs considérant l'ancrage du baht au dollar comme une garantie absolue de stabilité.

La crise asiatique a été déclenchée par les attaques spéculatives contre la monnaie thaïlandaise, le baht, forçant le pays à abandonner son ancrage au dollar et à dévaluer en juillet 1997.

** La diffusion de la crise en Asie :*

La diffusion de la crise thaïlandaise vers les autres pays d'Asie est liée au retournement des anticipations des investisseurs.

Le décrochage du baht par rapport au dollar a en effet jeté un doute sur la viabilité des régimes de change dans la région, la plupart des pays ayant lié leur monnaie au dollar.

Contrairement à la plupart des crises précédentes, la crise asiatique ne résulte pas d'un choc d'offre ou de demande, mais d'une défiance des investisseurs vis-à-vis de la soutenabilité de la politique d'ancrage des monnaies au dollar. L'ensemble des monnaies de pays asiatiques ont fait l'objet d'attaques spéculatives, contraignant la plupart des pays de la région, dont les taux de change étaient liés au dollar qui s'appréciait, à abandonner ce lien et à dévaluer leur monnaie. Le fait que les gestionnaires des fonds d'investissement sont jugés sur leurs performances relatives provoque en effet des comportements de mimétisme qui amplifient de manière considérable les fluctuations des marchés financiers.

La contagion rapide de la crise est liée à un effet de panique propagé par la très grande mobilité des capitaux, les investisseurs considérant que la dépréciation des actifs était inévitable dans l'ensemble de la zone asiatique, et non à un mécanisme classique de transmission de la crise par les canaux du crédit ou de l'économie réelle. Cette explication permet de comprendre les raisons de la surprise qui a accompagné l'effondrement des économies asiatiques, puisque les fondamentaux économiques des pays de la région ne faisaient pas apparaître de déséquilibres significatifs.

** La contagion de la crise :*

Si les banques ont été les principaux acteurs du déclenchement de la crise en Thaïlande et en Asie, les investisseurs institutionnels ont joué un rôle déterminant dans la propagation de celle-ci, en reportant leur défiance sur les pays d'Amérique latine et la Russie.

L'analyse de la crise asiatique met en valeur les insuffisances de la régulation bancaire, et souligne les effets déstabilisateurs de la mobilité des capitaux, en particulier lorsque les institutions financières locales ne sont pas réglementées de manière appropriée.

1.2.2. Les effets de la crise sur les pays en voie de développement :

La crise a touché de façon différenciée les pays en voie de développement selon les deux canaux de transmission que constituent les flux d'échanges et les flux financiers.

De ce point de vue, la situation des pays asiatiques et celles des autres pays en développement, particulièrement les pays d'Afrique, est très différente.

La très forte dépendance des pays asiatiques aux capitaux internationaux et leur meilleure insertion dans le commerce international les a fait ressentir très brusquement et très durement cette crise. Les pays d'Afrique en ont quant à eux souffert de manière plus diffuse et risquent ainsi d'en devenir les victimes finales quand les pays d'Asie seront revenus sur le chemin de la croissance.

1.2.3. Des effets asymétriques entre les pays développés

Si les crises financières récentes ont entraîné des effets asymétriques entre les pays en développement et les pays développés, une caractéristique identique doit être relevée quant aux effets de ces crises sur cette dernière catégorie de pays.

Si l'Europe et le Japon ont été sérieusement atteints, les Etats-Unis ont peu souffert de la crise et semblent même en avoir tiré certains bénéfices.

En effet, si la crise du commerce international a pu dégrader encore les déséquilibres extérieurs des Etats-Unis, la sensibilité de l'activité économique américaine à la demande étrangère n'y est pas telle que ce phénomène ait pu sérieusement affecter une croissance soutenue par une forte demande

interne. Il faut ajouter que les Etats-Unis jouissent toujours du privilège de financer leur croissance grâce à l'épargne mondiale, privilège que les crises ont encore accentué.

Car c'est également sur le plan des enchaînements macrofinanciers que les effets des crises récentes se sont révélés asymétriques. L'atténuation du rythme de la croissance mondiale, la réallocation des flux financiers vers les supports les plus crédibles ont favorisé d'une part une détente des taux d'intérêt, d'autre part le financement de la croissance des pays occidentaux. Ces effets n'ont pas été négligeables pour l'Europe mais ont principalement bénéficié aux Etats-Unis en soulageant l'économie américaine du poids de primes que sa situation fortement débitrice et les perspectives incertaines du dollar auraient pu lui valoir.

Ce résumé préalable étant fait sur les raisons des crises financières récentes, il nous paraît intéressant maintenant d'extrapoler. Et, il n'y a pas besoin d'aller chercher très loin pour redouter une récession mondiale. Intéressons nous à ce qui était il y a peu la seconde puissance mondiale.

1.2.4 .Le cas du Japon :

L'hypothèse d'un écroulement total de l'économie japonaise, sur le mode de la dépression américaine des années 30, se fait en effet de plus en plus pressante.

Le monde entier, y compris les Japonais eux-mêmes, naguère si optimistes, se fait à l'idée que le ralentissement économique qui sévit au Japon depuis douze ans est en train de dégénérer en une débâcle qui , n'épargnera personne. Les dégringolades enregistrées par de multiples indicateurs de la deuxième puissance économique de la planète rappellent fâcheusement, entre autres, les symptômes de la grande dépression des années 30 aux Etats-Unis. La situation ne serait donc pas comparable à celle qu'ont connue la Russie, l'Argentine ou la Thaïlande. Non, en effet. Avec ces trois pays-là, on n'a eu en réalité qu'un avant- goût de ce que nous réserve peut-être le Japon...

« **le japon, c'est 42 fois la Thaïlande** dit Kenneth Courtis, vice-président de Goldman Sachs en Asie ». Or la poussée de fièvre qui a valu à la Thaïlande de passer pour l'épicentre de la crise asiatique de 1997 s'est traduite par une réduction de la production mondiale de 300 milliards de dollars pour cette seule année. " Depuis les années 30, aucune menace économique n'a été aussi grave que celle là.

Comment en est-on arrivé là ? Avec une épargne de 11000 milliards de dollars, les Japonais pourtant, a priori, d'un bas de laine suffisant pour éponger leurs dettes. C'est une idée réconfortante... tant que l'on ne s'est pas livré à un autre petit calcul : l'ensemble des créances s'élève à quelque 30 000 milliards de dollars, selon les estimations de Goldman Sachs. Un montant équivalent à six fois le PIB du pays. A titre de comparaison, la dette publique et la dette privée des Etats-Unis atteignent 19000 milliards de dollars, soit environ deux fois le PIB américain.

La déflation que connaît le Japon -la plus sévère du monde, avec un taux qui pourrait se situer autour de 4% par an si l'on prend pour référence les prix à la consommation- contribue à l'aggravation régulière de ces ratios. On sait le rôle négatif joué par la déflation dans la dépression des années 30 aux Etats-Unis.

En outre, alors que le Japon est assis sur le volcan de sa dette intérieure, le pays est aussi, paradoxalement, le premier créancier du monde. **Imaginons que des retraits massifs de dépôts incitent les banques nippones, prises de panique, à demander le remboursement des milliards de dollars prêtés à l'étranger. Il s'ensuivrait une récession qui ébranlerait la planète tout entière.** Certes, les rapatriements massifs de capitaux nippons sont l'Arlésienne économique dont on nous rebat les oreilles depuis plus d'une décennie.

Observons d'un peu plus près les événements de 1997, il aura suffi de l'effondrement d'une banque de taille moyenne, la Hokkaido Takushoku (dont les actifs s'élevaient à 80 milliards de dollars), pour que la crise thaïlandaise se propage dans tout le Sud-Est asiatique », souligne Thomas Japon Byrnes, analyste spécialisé dans le risque pays chez Moody's. Dans les trois mois qui ont suivi la défaillance de la banque, les institutions financières japonaises ont rapatrié 118 milliards de dollars, pour l'essentiel placés dans d'autres pays d'Asie et en Europe de l'Est. Thomas Byrnes estime qu'il ne faut pas chercher plus loin les causes de la faillite de la Corée du Sud. Wall Street tire déjà, pour sa part la sonnette d'alarme. « Les agences de notation d'Amérique latine, de Russie et d'Asie n'ont plus à faire la preuve de leur incapacité à annoncer les crises à venir Thomas Byrnes. Elles se plient aux admonestations des gouvernements qui leur font comprendre combien il serait irresponsable de conseiller aux investisseurs de se débarrasser de titres dont la valeur menace de s'effondrer. La société d'analyse londonienne Independent Strategy va dans le même sens: « A ce jour, aucun gouvernement n'a été capable de rembourser en espèces sonnantes et trébuchantes des dettes équivalentes à plusieurs années de production. Le Japon ne fera pas exception. Si la plupart des observateurs estiment encore que le Japon est capable de se sortir du pétrin, ils sont de plus en plus

nombreux à commencer à en douter. Masatoshi Kikuchi, stratège pour le Japon chez Merrill Lynch, décrit l'un des scénarios le plus souvent évoqués. Après une ou deux années de récession économique accompagnées par d'implacables restructurations économiques, la reprise à devrait avoir lieu à la fin de 2003.

Bref, le scénario qui verrait le pays sortir lentement mais sûrement de l'ornière paraît de plus en plus invraisemblable. Lorsqu'on lui demande si le Japon risque un effondrement à la russe, Schoichiro Toyoda , président honoraire de Toyota, a une réponse sans ambiguïté : « Ce n'est pas un risque du tout, c'est déjà une réalité ».

Cette fragilité de la finance mondiale n'est pas la seule raison d'inquiétude, car le monde économique est également en guerre.

II.Un monde économique en guerre :

2.1.La guerre économique au niveau des états :

2.1.1 :L'exemple des Etats-Unis :

La fin de la guerre froide et la volonté américaine de constituer un système économique libéral et global a entraîné aux Etats-Unis la création d'organisations administratives chargées de soutenir la compétitivité des entreprises américaines à l'étranger.

Le 25 janvier 1993 , le gouvernement américain s'est doté d'un Conseil Economique National(National Economic Council) chargé de coordonner et d'harmoniser la politique économique du gouvernement. La création le 4 mai 1994 par la directive présidentielle 24 du National Counter Intelligence Policy Board permet une réorientation de la politique américaine du contre-espionnage au profit du renseignement économique. La War-Room créée par le Department of Commerce en 1993, procède de cette même idée.Reprenant le modèle d'un état-major de crise, cette structure comprenant 13 membres est chargée de faciliter l'obtention de marchés internationaux au profit des entreprises américaines. La war-room collationne les renseignements économiques et administratifs nécessaires aux entreprises et coordonne les moyens d'appuis du gouvernement fédéral(mise en place d'actions de lobbying, recherche de financement, expertise,

etc...). Les liens unissant la war-room avec les agences de renseignement américaines sont très étroits. L'obtention par des firmes américaines de nombreux contrats d'armement à l'étranger (comme le renouvellement d'hélicoptères militaires hollandais et britanniques par la firme américaine Mc Donnell Douglas en 1995 pour un montant de 4 milliards de dollars).

Cette stratégie économique apparaît particulièrement efficace et permet le contournement de réglementations douanières nationales. Elle aurait permis de cibler seize grands marchés en expansion et d'enregistrer, en 3 ans, 250 milliards de dollars d'exportations et de créer 300 000 emplois.

Cette stratégie militaire au niveau des états a trouvé sa légitimité dans la nécessité de réorienter les immenses services de contre-espionnage américain à la suite de la fin de la guerre froide. La NSA (National Security Agency) qui possède de nombreux satellites de par le monde, utilisés pour intercepter un maximum de communications téléphoniques. Ces interceptions servent en partie à l'obtention de marchés pour les firmes américaines.

Et, si l'Union Européenne s'est récemment sensibilisée à cet état de fait, des pays comme la Grande-Bretagne profitent de la technologie des Etats-Unis.

En outre, la France et d'autres pays ont également leurs moyens d'écoute.

On pourrait ajouter que le renseignement stratégique au profit de l'entreprise existe sous d'autres formes et depuis des années dans des pays comme le Japon.

En effet, le Japon a érigé le renseignement en système depuis les années 60 notamment.

Les Sogo-Shosha, véritables fournisseurs d'information travaillent de par le monde au profit des entreprises. Ce système de plus de 1000 bureaux collecte les informations pour les entreprises. Cela a permis à la sphère asiatique de copier de nombreux brevets ou de lancer de nombreuses « contrefaçons ».

La nouvelle pratique des Etats-Unis ou des pays européens semblent donc être une conséquence logique. Pourtant, il s'agit là de pratiques guerrières, qui peuvent elles aussi déstabiliser toute la sphère économique, car, comme nous allons le voir maintenant, ces pratiques sont aussi utilisées par les entreprises.

2.2. La guerre économique au niveau de l'entreprise :

Les entreprises se sont engagées plus avant dans la « guerre économique », après des années où l'on s'est contenté de se renseigner sur ses concurrents pour les contrer ce qui correspondait à une attitude de défense, les entreprises passent maintenant à l'offensive.

L'une des meilleure preuve ou forme de ce passage à l'offensive, est la mise en place de « War-Rooms » au sein de l'entreprise. Le dernier bastion militaire qui n'avait pas été repris par le monde de l'entreprise est tombé. Cette spécificité militaire de « la salle d'opération » censée gérer la crise en temps réel, a fait son apparition dans l'entreprise et cela pour longtemps sans doute.

Cette situation a été rendue possible grâce à l'apparition des NTIC(Nouvelles Technologies de l'Information et des Communications). Désormais l'entreprise peut elle aussi gérer sa concurrence en temps réel car elle n'est plus « aveugle » grâce à des moyens comme Internet.

Voyons dans les faits comment se concrétise la mise en place de ces « War-rooms » dans l'entreprise.

**Définition :*

« C 'est un lieu où des hommes, bénéficiant d 'un soutien matériel et logiciel, se basent sur une méthodologie commune afin de définir puis de mettre en œuvre une stratégie ».

**Deux écoles en présence pour définir les war-rooms:*

La première, la plus communément admise en France est en fait une branche de la communication. Elle a pour vocation de « traiter » les situations de crise non pas dans ses racines ni même dans ses symptômes, mais dans la manière d'en parler, de l'expliquer, d'en limiter les effets. Nous sommes dans l'ordre du « média ».Une communication ratée peut représenter le coup de grâce, aggravant encore l'impact négatif des situations de crises qui l'ont rendue nécessaire.

La « war-room »est tout autre chose. Plus confidentielle, moins médiatique, elle est un outil d'aide à la décision interne et externe, autorisant grâce à des process méthodologiques, des stratégies offensives.

2.2.1.Principes d'organisation :

Les principes d'organisation d'une war-room dans une entreprise sont directement hérités de l'organisation des salles d'opérations militaires.

On distinguera 4 principes généraux :

1-Anticipation

2-Planification

3-Conduite de l'action

4-Retour d'expérience

1.Anticipation

La phase d'anticipation conditionne la suite des événements pour l'entreprise.

A ce stade, la war-room doit donc prêter attention non seulement aux événements dont peut être victime l'entreprise, mais encore aux événements que peuvent entraîner ses choix stratégiques. Grâce à la veille, elle doit détecter les risques qui pèsent sur l'entreprise, et les opportunités que celle-ci pourrait saisir.

L'anticipation doit permettre les actions suivantes :

- identifier les scénarii génériques de crises potentielles ou au moins de changement d'environnement de l'entreprise,
- évaluer la probabilité d'occurrence des crises,
- évaluer l'impact de la crise potentielle sur les intérêts vitaux de l'entreprise.

Au final, la war-room doit proposer une liste de scénarii à planifier ou, encore mieux, des mesures préventives propres à limiter le risque de déclenchement de la crise.

2.Planification :

Au cours de cette phase, la war-room doit rédiger un plan qui servira, si la crise se déclare, de fil directeur à la conduite de l'action et qui sera réactualiser le cas échéant.

3.Conduite de l'action :

Le plan rédigé à l'avance est une réalité virtuelle qu'il convient d'adapter à la réalité de la situation. C'est le but de la conduite dont le processus obéit au principe de la boucle OODA(observation, orientation, décision , action).

-Observation :

La veille doit détecter les signaux précurseurs de la crise ou les évolutions de l'environnement indiquant qu'une opportunité identifiée à l'avance est prête à être saisie.

-Orientation :

La war-room doit, à partir du plan et en fonction des évolutions de la situation, réactualiser les résultats visés, définir les priorités à court et moyen terme et enfin allouer les moyens aux priorités.

-Décision :

La war-room doit élaborer et diffuser les ordres destinés aux exécutants afin de répondre aux priorités en mettant en œuvre les moyens,

-Action :

Les exécutants mettent en œuvre les actions décidées par la war-room pendant que celle-ci contrôle la mise en œuvre,

-Nouvelle phase d'observation :

Grâce aux informations collectées par la veille et aux comptes rendus envoyés par les exécutants, la war room observe les résultats des actions entreprises et analyse leur impact par rapport aux résultats initialement souhaités.

La boucle est alors bouclée. Au vu des conclusions tirées de la deuxième phase d'observation, la war room peut réactiver une phase de décision, voire d'orientation si les résultats ne sont pas du tout à la hauteur de ce qui était initialement espéré.

4.Retour d'expérience :

A chaud parallèlement à la conduite de l'action , il importe d'apporter rapidement des solutions aux problèmes rencontrés par les différentes parties prenantes de l'entreprise afin de préserver l'efficacité de l'action.

A froid, il s'agit de tirer les enseignements des différentes actions menées en vue de lancer une éventuelle re planification, voire de faire évoluer les structures et modes de fonctionnement de l'entreprise s'ils se sont avérés mal adaptés à la gestion de la crise

5.Rapidité de la boucle OODA :

La qualité du produit en fin de première phase d'orientation est primordiale.

L'adéquation des priorités à la situation permet de faire l'économie d'un ou plusieurs passage par cette phase au cours des rotations ultérieures de la boucle, ce qui permet son accélération.

L'idéal est d'arriver à rompre la boucle OODA de l'adversaire afin de le plonger dans le brouillard par manque d'information. Ceci est possible lors d'une opération militaire, mais beaucoup plus difficile à réaliser lors d'une action économique ou médiatique. Le but recherché dans ce cas , est de faire tourner sa boucle OODA plus vite que celle de l'adversaire en préservant sa cohérence de façon à le confronter au doute.

Il semble intéressant à travers quelques exemples de montrer comment fonctionnent ces War-rooms.

2.2.2. Quelques exemples de réussites de war-rooms (source : cabinet egidéria):

Pour la société Pacific Monolithics alliée à Ford Aerospace:
une war-room pour répondre à un appel d 'offre. Un contrat de 25 M de \$ gagnés contre Lockheed.

Une demi-douzaine de war-rooms sur 2 ans pour remporter des appels d 'offre au sein de l 'équipementier automobile et aéronautique Lucas Industries(ratio doublé).

Pour un industriel de l 'agro-alimentaire, une war-room pour planifier et gérer le lancement d 'un nouveau produit innovant.

Pour un industriel de la chimie, une war-room pour faciliter un rattrapage technologique accéléré face à des concurrents internationaux.

Pour une entreprise de logiciel, une war-room pour planifier la conquête commerciale d 'un nouveau segment de marché face à un concurrent puissant et bien implanté.

On voit bien à travers ce fonctionnement et ces exemples que le monde de l'entreprise est résolument plongé dans l'offensive. Il ne s'agit plus pour l'entreprise de ne réagir qu'en termes de Recherche et Développement , mais aussi en action de désinformation par exemple.

On peut donc légitimement s'interroger sur les dangers de telles méthodes qui pourraient mettre en danger des entreprises parfaitement fiables, rien que par la désinformation.

Ce monde fragile de la firme et plus globalement de la finance et de l'économie, tel que nous l'avons présenté, porte donc en lui tous les symptômes d'un monde menacé.

C'est pourquoi , nous allons dans une deuxième partie, étudier ce qui pourrait déstabiliser ou « détruire » ce monde économique, en étudiant les menaces .

Deuxième Partie :Les menaces

III :Les menaces provenant du système lui-même :

Il convient tout d'abord d'étudier les menaces provenant du système lui-même.

3.1.Les « Hedge Funds »:

3.1.1.Définition :

L'expression signifie littéralement fonds de couverture ou fonds d'arbitrage. La traduction la plus exacte serait « fonds de spéculation ». En effet, les hedge funds sont avant tout des firmes d'investissements qui, pour le compte de particuliers fortunés (la mise initiale est supérieure à plusieurs centaines de milliers de dollars) ou d'investisseurs institutionnels, font de la gestion spéculative « sophistiquée ».

3.1.2.Taille et caractéristiques du marché des hedge funds :

La taille du marché a été estimée en 1999, à 5000 fonds environ, avec 800 milliards USD d'actifs gérés. Comparé aux autres types d'investissements institutionnels américains, cela reste relativement modeste. Les fonds de pension du secteur privé représentent un total de 5000 milliards USD et pour le secteur public, 4300 milliards USD, alors que les actifs des compagnies d'assurances atteignaient 3700 USD.

Le profil de l'investisseur type des hedge funds a connu une évolution spectaculaire au cours de 5 dernières années avec la montée en puissance des participations des institutionnels. Aux Etats-Unis les investisseurs institutionnels détiennent près de 30% des montants investis dans les Hedge funds. Ces fonds ne sont soumis à aucune réglementation prudentielle. Dans la mesure où un fonds possède moins de 99 associés et ne fait pas appel à l'épargne des petits porteurs, il n'est pas soumis au contrôle de la Securities and Exchange Commission (SEC), ce qui lui permet de « jouer » des sommes sans rapport avec les fonds propres qu'il détient. L'absence de réglementation est également justifiée par des facteurs idéologiques –la préférence pour la « discipline du marché »- et par la peur, souvent invoquée par la Réserve fédérale, de les voir s'enfuir vers les centres offshore.

3.1.3. Rôle des hedge funds dans les crises financières :

Les hedge funds ont joué un rôle d'éclaireur dans les dernières crises financières : spéculant à la baisse, ils persuadent le gros du bataillon (les investisseurs institutionnels des fonds de pensions et des compagnies d'assurance par exemple) de leur »clairvoyance » et créent ainsi une prophétie spéculative auto-réalisatrice.

A titre d'exemple, on pourrait citer la quasi-faillite du hedge funds ou encore HLIs(« highly leveraged institutions » ou fonds à Fort Effet De Levier)LTCM . L' ampleur des positions prises par rapport au fonds propres était énorme. Avec des fonds propres inférieurs à 5 milliards de dollars, ramenés à seulement 400 millions de dollars avant sa quasi-faillite en septembre, LTCM avait pour nettement plus de 100 milliards d'actifs au bilan et sensiblement pour plus de 1000 milliards de dollars de positions en hors bilan. La faillite de LTCM aurait créé une onde de choc considérable, provoquant potentiellement des pertes très importantes pour les autres institutions financières(directement du fait des engagements pris par LTCM et indirectement du fait de l'impact sur les marchés de la liquidation brutale des actifs détenus par LTCM).

3.2.L'auto-effondrement du système

On l'a vu avec les hedge-funds et avec les crises financières, l'orthodoxie n'est pas de mise dans la sphère financière tout comme dans la sphère économique. En outre si les chiffres d'affaires des plus grands groupes mondiaux dépassent le PIB de nombreux pays, c'est également le cas pour certains fonds de pensions ou de hedge-funds. Ces derniers ne sont pour ainsi dire pratiquement contrôlables.

En outre les Etats rechignent à appliquer des mesures de contrôle restrictive qui feraient fuir les capitaux. On se retrouve finalement dans un engrenage où étant donné les montants en jeu, les états ou les organisations internationales n'ont plus ou peu de pouvoir d'intervention et de régulation. Alors finalement, il semble exclu de ne pas envisager un effondrement du système, si des mesures ne sont pas prises rapidement.

Cette façon de voir ne doit en rien être confondue avec les messages délivrés par des associations anti-mondialisation comme ATTAC, qui sous couvert de ces problèmes de la mondialisation ne souhaitent faire passer que le message des problèmes sociaux induits et dont certaines thèses se retrouvent chez Lutte-Ouvrière par exemple.

Toutefois, nos pays industrialisés se rendent compte des failles de ce système et un certain nombre de rapports ont été fournis au Sénat ou à l'assemblée Nationale sur la nécessité d'une régulation monétaire et financière comme nous le verrons en conclusion.

Après avoir envisagé les menaces provenant du système lui-même, voyons maintenant les menaces provenant d'actions criminelles ou terroristes.

IV. Les menaces provenant d'actions criminelles ou terroristes :

4.1 Etats terroristes, groupuscules, individus :

4.1.1. Individus et groupuscules :

« Un seul individu peut déstabiliser une multinationale » titrait le journal de la Tribune du 10 avril 2001. Comme nous l' avons vu dans le paragraphe sur la guerre économique entre les entreprises, il suffit avec les NTIC de propager une rumeur sur une société en bourse, pour lui faire perdre beaucoup d'argent. Cela peut donc être le fait d'un seul individu ou d'une organisation en réseau.

De la même façon, le réseau Al Qaïda avait pour but de s'attaquer à ce qui fait la puissance des Etats-Unis, c'est à dire à son économie.

Dans une cassette fournie à Al Jazira et diffusée le 27 décembre 2001 , Oussama Ben Laden affiche clairement ses intentions :

« L'hémorragie de l'économie américaine se poursuit, mais il faut de nouvelles frappes. Il est très important de frapper l'économie américaine par tous les moyens possibles, de s'en prendre aux fondements de leur économie qui sont le pivot de la puissance militaire ». Il a estimé les pertes de cette économie à un trillion(mille milliards de dollars).

Nous allons maintenant voir, les conséquences réelles de ces frappes en prenant l'exemple de l'aviation civile.

- **Les conséquences économiques du 11septembre (L'exemple de l'aviation civile) :**

****Impact général de la crise***

Les événements du 11 septembre 2001 sont différents des chocs subis dans le passé par le secteur. Ils ont eu des répercussions exceptionnelles, sans précédent, dévastatrices et immédiates sur l'ensemble des composantes du transport aérien au sens large: compagnies aériennes, aéroports, fournisseurs de services de navigation aérienne, sociétés de manutention au sol et de nettoyage, fabricants de matériel pour le transport aérien et bien d'autres fournisseurs.

Le transport aérien vivait bien sur un contexte difficile même avant les événements du 11 septembre 2001. De surcroît, la croissance générale moyenne des douze mois précédents était d'environ 0,5 pour cent seulement, malgré des prévisions continues de croissance favorable pour le secteur (source BIT). Confrontés à de tels aléas, beaucoup de transporteurs voyaient surgir des difficultés qu'ils n'auraient pas pris la peine de contrebalancer en matière budgétaire, et un certain nombre de compagnies aériennes ont annoncé quelques jours après les événements des mesures draconiennes pour surmonter les difficultés financières latentes. La situation s'est compliquée, car le transport aérien inspirait désormais de la peur et les passagers ne croyaient plus à la capacité des compagnies aériennes de se maintenir en état d'exploitation suite à la faillite de plusieurs d'entre elles. Et la catastrophe aérienne survenue à New York le 12 novembre 2001 a de nouveau ébranlé la confiance des passagers alors que le trafic avait lentement repris en octobre.

Un sondage d'opinion réalisé au Canada du 13 au 15 novembre 2001 montre que l'onde de choc subie par le transport aérien (entraînant la faillite de *Canada 3000* et mettant *Air Canada* en péril financier) a sapé la confiance des Canadiens plus sérieusement que le risque potentiel de piraterie aérienne. Deux tiers des personnes interrogées craignent la cessation d'activité brusque des compagnies dont elles sont clientes. Seulement une personne sur deux s'inquiète de la piraterie aérienne, et 62 pour cent redoutent qu'une maintenance médiocre soit à l'origine de pannes mécaniques. La crise a porté le coup de grâce à certaines compagnies aériennes déjà en proie à des difficultés financières comme *Ansett*, *Canada 3000*, *Midway Airlines*, *Sabena* et *Swissair*.

Plusieurs mois s'écouleront probablement avant que les effets à long terme de la crise n'apparaissent clairement. *Boeing* estimait en octobre 2001 que la période nécessaire au redressement du trafic de l'aviation civile oscillera entre 28 et 42 mois.

*** Impact mondial et régional**

Après les événements du 11 septembre 2001, le trafic aérien a chuté de façon vertigineuse. Durant les quatre jours qui ont suivi les attentats, on a observé une baisse de 74 pour cent des réservations de vols intérieurs aux États-Unis d'Amérique, et une baisse de 19 pour cent (source BIT) des réservations pour le reste du monde, États-Unis d'Amérique non compris.

Le trafic des compagnies membres de l'AEA (Association of Europe Airlines) sur l'Atlantique Nord a chuté de 33,8 pour cent entre 2000 et 2001, pour la période allant du 10 septembre au 18 novembre, et la baisse est de 17,6 pour cent sur cette période pour le trafic asiatique.

L'impact a été beaucoup plus sévère sur le trafic des voyages d'affaires que sur le trafic des voyages d'agrément. *British Airways* a annoncé une chute de 22 pour cent concernant le trafic de classe économique en octobre 2001 par rapport à octobre 2000, et une baisse de 36 pour cent concernant le trafic de classe supérieure. La diminution globale du trafic de passagers est de 25 pour cent. On a observé une augmentation de la téléconférence, la société française *Genesys* enregistrant un supplément de recettes équivalant à 50 pour cent depuis le 11 septembre 2001 .

-Reste du monde

Les résultats des membres de l'Association des compagnies aériennes de la région Asie-Pacifique (Association of Asia Pacific Airlines (AAPA) pour septembre 2001 ont été sérieusement affectés par les attentats. On a enregistré une baisse de 13,3 pour cent en ce qui concerne les passagers-kilomètres payants, et le nombre des passagers est tombé à 7,9 millions de personnes, soit une diminution de 8,1 pour cent qui représente le résultat mensuel le plus faible depuis janvier 2000.

* Prévisions à court terme

Toutes les prévisions à court terme se soldent par une croissance négative. On suppose que l'impact des événements du 11 septembre 2001 sera deux fois plus important que celui de la guerre du Golfe et que le plein redressement interviendra en 2003, c'est-à-dire entre 18 et 24 mois après la catastrophe — contre une fourchette comprise entre 6 et 12 mois dans le cas de la guerre du Golfe (voir tableau 1 de l'annexe statistique).

Cela représente une croissance globale de 3,6 pour cent entre 2000 et 2003.

S'agissant de l'Europe, *Avitas* prévoit une baisse de 2,2 pour cent en 2002, et une reprise estimée à 6 pour cent en 2003. Cela représente une croissance globale de 0,8 pour cent seulement entre 2000 et 2003.

***Les Conséquences sociales de la crise**

Suite aux événements du 11 septembre 2001, les transporteurs américains ont annoncé rapidement des suppressions de vols et des suppressions d'emplois. Le secteur subissait déjà une baisse de la demande des passagers, en particulier pour les voyages d'affaires, et la plupart des compagnies ont fait savoir qu'elles souhaitaient réduire leurs effectifs d'environ 20 pour cent. Les plans de licenciement (voir tableau 3 de l'annexe statistique) annoncés sans tarder concordaient avec les suppressions de vols.

En Europe, la baisse de trafic, moins alarmante, a conduit à des annonces de licenciements moins sévères. Trois facteurs semblent expliquer la réaction plus lente aux événements.

Premièrement, l'incertitude entourant l'impact de ces événements était plus grande.

Deuxièmement, les compagnies nationales ne savaient pas si elles recevraient une aide financière ou autre de la part des gouvernements ou de la Commission européenne, ni quelle serait la nature de cette aide. Troisièmement, les dispositions relatives au dialogue social par le biais des comités d'entreprise et autres mécanismes prévoyaient obligatoirement une consultation préalable avec le personnel et les représentants des syndicats.

Une dissymétrie nette apparaît entre la réaction des compagnies aériennes en Amérique du Nord et en Europe. Outre-Atlantique, les compagnies ont annoncé immédiatement des suppressions d'emplois considérables, avant d'engager un processus de négociation (souvent difficile) avec les représentants du personnel, les syndicats s'efforçant de réduire l'ampleur et les effets des plans de licenciement annoncés. En Europe, inversement, de nombreuses compagnies ont étudié et mis en oeuvre une série de scénarios de substitution aux licenciements directs, consultant abondamment le personnel et les représentants des syndicats, généralement selon les dispositions prévues par la législation sur l'emploi.

On voit donc bien tous les dégâts causés par les attentats du 11 septembre à l'économie « mondiale », et, les répercussions sont loin d'être terminées. Du fait de la mondialisation, les répercussions de tels actes sont directes sur l'économie.

4.1.2. Etats terroristes :

Il paraît bien évident que là où un individu ou groupe peuvent réussir, un état a encore plus de chance d'y parvenir. On entend d'ailleurs aujourd'hui beaucoup parler des états voyous ou « Rogue states ou states of concern ». Cela se traduit par Etat créant des soucis. Cela est lié à

la définition du terrorisme par le FBI américain : « *le terrorisme est l'usage illégal de la force ou de la violence contre des personnes ou des biens pour intimider un gouvernement, une entreprise ou une communauté quelconque afin de faire adopter une nouvelle ligne de conduite politique ou sociale* ».

Dans le cadre de la déstabilisation économique , on peut donc légitimement se demander ce qui empêcherait un Etat de tenter de déstabiliser le monde économique, voire d'y réussir au vu de son instabilité que nous avons souligné. Tentons de voir quels pourraient être les procédés employés :

- Le retrait de capitaux investis
- L'influence ou la corruption de gestionnaires de fonds de pensions ou de hedge-funds dont la faillite provoquerait une crise
- La rumeur, la désinformation par le biais des NTIC
- Voire même le sacrifice d'investissements ou de ressource financière qui pourraient avoir un impact sur un pays cibles.

Les possibilités sont nombreuses et ne nous y trompons pas , elles préfigurent des combats de demain. Et, que ce soient le fait d' Etats ou d'individus, de telles actions peuvent amener les militaires à intervenir comme nous le faisons déjà en Afghanistan.

Ces menaces ne sont malheureusement pas les seules , les circuits financiers criminels existent déjà et nous pouvons être confrontés, aux personnes qui y sont impliquées, sur des territoires où l'Etat régalien n'existe plus(exemple :les balkans).

4.2.Les circuits financiers criminels :

Les circuits financiers criminels ne sont ici envisagés que sous l'angle de leurs liens avec les crises financières, et non en tant que tels.

A la faveur de la mondialisation, trois fléaux paraissent se développer :

- la localisation de fonds gérés sous mandat dans des paradis bancaires ou fiscaux, que l'on désigne couramment sous l'expression d'Etats ou zones *offshore*.
- le blanchiment des liquidités produites par des activités criminelles,
- la corruption et le trafic d'influence.

4.2.1. La mondialisation favorise les circuits financiers criminels

Le développement des circuits financiers transfrontaliers facilite et renforce le développement des circuits financiers criminels, qui sont par nature transfrontaliers.

* Les territoires à fiscalité réduite

A l'origine du phénomène se trouve une préoccupation qui n'est pas en soi criminelle, mais qui peut avoir une dimension délictueuse : **le souci d'échapper aux prélèvements fiscaux, sur des activités licites par ailleurs.**

Cette préoccupation est manifeste s'agissant des fonds à fort effet de levier ou *hedge funds* que nous avons déjà évoqués. Ces fonds sont massivement localisés *offshore*.

Pour le président de l'association américaine des fonds à fort effet de levier les raisons de ce type d'établissement sont essentiellement fiscales, et ne sont pas liées à des tentatives d'échapper à la réglementation prudentielle ou au contrôle des opérations.

Les centres *offshore* se caractérisent ainsi par deux critères fondamentaux : **une fiscalité très faible, et un secret bancaire rigoureux.**

De là vient l'attrait des paradis fiscaux pour les détenteurs de fonds provenant d'activités illégales : trafic de drogue, d'armes, d'êtres humains.

C'est ainsi que l'on glisse progressivement d'un phénomène d'évasion fiscale provenant d'activités licites, vers un phénomène de dissimulation des produits d'activités illicites.

Les circuits financiers criminels se fondent dans la masse des courants financiers qui accompagnent l'internationalisation des marchés de capitaux. La libéralisation des mouvements de capitaux, la suppression des contrôles des changes, l'euro, destinés à faciliter les flux légaux, facilitent également les flux illégaux. La monnaie unique, en particulier, favorise la discrétion des transactions intra-européennes portant sur des fonds d'origine douteuse. Le développement d'Internet facilite aussi le phénomène.

En effectuant des recherches relatives aux places *offshore* sur le réseau mondial, des dizaines de références d'offices spécialisées dans l'implantation d'activités dans les paradis fiscaux apparaissent. N'importe qui peut ainsi avoir recours à une prestation de services d'optimisation fiscale par la localisation la plus efficace. Ces offices sont elles-mêmes

implantées *offshore*, à l'abri de la juridiction de tout organe de contrôle national ou international.

Selon le FMI en 1997, les places *offshore* étaient dépositaires de 4.800 milliards de dollars. Le blanchiment d'argent criminel représenterait 600 milliards de dollars de flux annuels (soit 2 % du PIB mondial) actuellement, selon le FMI et le secrétariat américain au Trésor, dont 50 % proviendrait du trafic de stupéfiants. Certains Etats sont des zones privilégiées pour les trafiquants : lors d'une réunion internationale tenue à Genève en décembre 1999, le président du Sénat de Haïti mentionnait par exemple que l'essentiel des capitaux investis dans son pays était d'origine douteuse.

4.2.2. Les circuits financiers criminels sont susceptibles de favoriser les crises financières

Les montants en cause ainsi que leur cheminement sont par nature trop mal connus pour que des études économiques systématiques aient pu être menées sur ce point. Il est donc très difficile d'évaluer l'éventuelle part de responsabilité de l'illégalité financière dans les difficultés économiques et financières du monde.

Deux constats peuvent néanmoins être établis, qui permettent de penser que la criminalité financière a sa part dans les crises financières :

- les pays émergents touchés par la crise souffrent en général d'un niveau de corruption élevé, alors que les Etats réputés moins corrompus ont traversé la crise plus facilement,
- les investigations ont nettement établi que la **transparence** des flux financiers était nécessaire à une meilleure maîtrise des risques et à une saine allocation des actifs. Or, les flux criminels, opaques et sans rationalité économique, perturbent les équilibres.

** Un niveau élevé de corruption va de pair avec la vulnérabilité aux crises*

Selon l'OCDE, la corruption représenterait un montant annuel de 80 milliards de dollars de commissions illicites.

La mise en perspective des travaux de l'association Transparency international permet d'établir ce constat, sans toutefois permettre de déterminer le sens des liens de causalité. Toujours est-il qu'un bon niveau de développement s'accompagne d'une faible corruption (voir annexen°)

L'indice de perception de la corruption établi par l'association Transparency international est un sondage « classant les Etats en fonction du degré selon lequel ils sont perçus comme étant le lieu où vivent les personnes susceptibles d'être corrompues - c'est-à-dire les fonctionnaires

qui abusent de leur fonction par intérêt personnel ». Plus l'indice est bas, et plus le pays est perçu comme corrompu.

Il convient toutefois de prendre les indications ci-dessus avec beaucoup de précautions : outre que les indices établis reflètent des appréciations qualitatives largement invérifiables, il est également permis de s'interroger sur la nature même de Transparency international , organisation américaine dont les préoccupations pourraient être pour une part liées aux intérêts commerciaux de sa zone d'origine.

** Les effets pervers des circuits financiers criminels*

Bien que non mesurés faute de statistiques suffisantes, les circuits criminels ont, du fait de leur opacité, de multiples conséquences perturbatrices sur les politiques économiques. On peut en énoncer six d'après le rapport n° 284 au Sénat sur la régulation financière et monétaire :

- des changements dans la demande de monnaie sans lien avec les fondamentaux économiques,
- des mouvements erratiques de taux de change et de taux d'intérêt liés à des transactions financières importantes entre Etats différents, transactions dont les sous-jacents sont criminels, et qui ne peuvent être mesurées,
- une altération de la solidité et de la sécurité des actifs financiers, notamment sur le plan juridique, lorsque leur constitution provient du recyclage de fonds criminels,
- des perturbations dans le fonctionnement des finances publiques des Etats, liées à l'évasion et à la fraude fiscale, ainsi qu'à l'absence totale de participation aux charges publiques des fortunes et revenus criminels (la Russie est un exemple du phénomène),
- une certaine insécurité des transactions légales, dès lors qu'elles peuvent être contaminées par les circuits illégaux,
- des phénomènes de bulles spéculatives sur les marchés d'actifs lors du réinvestissement massif, pour blanchiment, de fonds d'origine délinquante.

D'une façon générale, les circuits criminels échappent, du fait de leur opacité, à la connaissance des organismes chargés de mener les politiques économiques et financières, ce qui peut conduire à des erreurs graves de pilotage.

Ils occasionnent aussi de sérieuses pertes d'efficacité des aides financières légales : dans les pays émergents et en développement, une grande partie de l'aide multilatérale subit des fuites dans les circuits de la corruption ou de trafics en tout genre. Bien qu'on ne puisse mesurer ces effets, on peut subodorer leur importance croissante.

CONCLUSION

La crise asiatique et sa diffusion vers l'ensemble des pays émergents ont constitué un coup de semonce qui a ébranlé, par sa vigueur et sa soudaineté, le système monétaire et financier international. L'économiste Paul Krugman soulignait que la sortie de la crise est arrivée trop tôt pour espérer la voir provoquer une véritable volonté de réforme à l'échelle mondiale.

Cependant, le « lâche soulagement » des pays et des institutions financières ne fait pas disparaître les risques inhérents à l'instabilité des marchés de capitaux. L'épée de Damoclès, dont la chaîne s'est soudainement déliée, incite l'ensemble des gouvernements à la vertu dans la conduite des politiques économiques et monétaires, et à une prudence accrue dans le financement de leurs économies. La mondialisation n'exclut aucunement le contrôle des autorités publiques mais contraint celles-ci à se moderniser constamment pour s'adapter à l'évolution des techniques, et à développer la coopération internationale.

Le groupe de travail du rapport n°284 au Sénat précité, a retenu cinq grands axes de réformes du système financier et monétaire international, qui répondent à des objectifs d'efficacité et de transparence, mais également de justice et de solidarité. En effet, l'instabilité du système international fragilise les pays et les populations les plus démunis et conduit les acteurs mondiaux à considérer avec un regard nouveau la question du développement.

Les organisations internationales doivent mener une action plus efficace et coordonnée, mais également davantage en prise avec les réalités régionales et nationales. La question de l'annulation de la dette doit être traitée dans cet esprit. L'aléa de moralité qui caractérise les crises financières doit être pris en compte et l'instauration d'un prêteur en dernier ressort doit permettre d'établir un partage du coût équitable entre les acteurs. La question du contrôle est essentielle afin d'encadrer de manière efficace les acteurs des marchés financiers. Le développement d'une transparence organisée doit, en limitant la dissimulation à laquelle chaque acteur peut trouver un intérêt, et en améliorant l'information à la disposition de l'ensemble des acteurs, accroître la rationalité des marchés en réduisant le champ des fantasmes amplifiés par les « esprits animaux » des acteurs financiers. Le contrôle prudentiel interne doit être modernisé, et le contrôle externe nécessite une coordination accrue entre les organes nationaux et la mise en place d'un arbitre international. Enfin, la surveillance et l'exercice d'une contrainte envers les circuits financiers parallèles doit être au centre de toute

réforme du système financier et monétaire international, afin que le coût de la régulation ne favorise pas le développement d'une sphère financière parallèle qui constitue d'ores et déjà une atteinte considérable au pouvoir des Etats.

Ces propositions ne prétendent pas offrir des solutions miracles, mais souhaitent simplement nourrir un débat déjà largement engagé. Il s'agit désormais d'amorcer des réformes qui, si elles ne refont pas le monde en quelques mois, empêcheront qu'il ne se défasse en quelques jours, et ouvriront la voie à une nouvelle conception des relations financières et monétaires internationales.

RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS

Le groupe de travail a retenu cinq grands axes de réforme du système financier et monétaire international, orientés autour des objectifs de responsabilité, d'éthique et d'efficacité :

- les organisations internationales : les rendre plus efficaces, mieux coordonnées et plus au fait des réalités nationales ; ceci recouvre aussi la question de l'annulation de la dette ;
- le contrôle prudentiel interne : l'améliorer en modernisant les outils et en accroissant les obligations d'information pesant sur les acteurs privés ;
- le contrôle externe : assurer une meilleure coordination des organes de contrôle et mettre en place un arbitre international ;
- la surveillance des circuits financiers parallèles en la plaçant au centre des projets de réformes du système financier et monétaire international ;
- la lutte contre les risques d'aléa de moralité en précisant le recours aux prêteurs en dernier ressort.

Il apparaît donc bien à la lueur de ce mémoire, l'importance des évolutions à donner à notre monde « économique ». Les conséquences de la dérèglementation existante sont immédiate pour la défense, que ce soit par la diminution de l'effort financier qu'entraînera une crise financière majeure, mais aussi parce qu'elle favorise le développement du terrorisme, phénomène contre lequel les armées sont amenées à lutter avec leurs moyens.

Enfin, on peut légitimement s'interroger sur l'avenir lorsque l'on voit les entreprises utiliser des modes opératoires directement empruntés au monde militaire et avec des conséquences parfois désastreuses pour des entreprises saines.

Il y a donc bien urgence à « légiférer », monsieur Chirac ne s'y trompe pas dans un article paru dans le journal Libération du 22 mars 2002 , où il dit :

« Des progrès ont été accompli dans la transparence des marchés financiers, la stratégie de la dette et la lutte contre le blanchiment avec le GAFI. Tirant les leçons de la crise Argentine, il

nous faut maintenant mettre en place un mécanisme permettant de traiter à temps les risques de faillite des Etats , afin de les prévenir. Depuis longtemps j'ai proposé que ces sujets majeurs soient évoqués par un organisme ministériel de décision au sein du FMI. Je crois aussi nécessaire de créer « un Conseil de Sécurité Economique et social du monde ». Cette proposition montre bien les dangers de l'évolution de la sphère économique.

Bibliographie :

- **Rapports :**

-Rapport préparé à l'intention de Monsieur Dominique Strauss-Kahn, Ministre de l'économie et des finances par Monsieur Olivier Davane, intitulé : « Transparence des portefeuilles financiers et maîtrise des risques de marché ».

-Rapport d'information n°284 (1999-2000) de la commission des finances de monsieur Marini : « régulation financière et monétaire internationale ».

-Rapport de l'Organisation Internationale du Travail de février 2002 : « réunion tripartite sur l'aviation civile : conséquences sociales et en matière de sécurité de la crise consécutive au 11 septembre 2001 ».

- **Ouvrages :**

« De la stratégie militaire à la stratégie d'entreprise » chez Interéditions , Général (cr) Gil Fievet, 1992.

« L'entreprise anticrises » de Emmanuelle Tran Than Tam aux éditions d'organisation.

« La machine de guerre économique : Etats-Unis, Japon, Europe, chez Economica,1992.

« De la guerre économique » :collection Défense et défis nouveaux chez PUF, de Dominique Fonvielle.

- **Articles :**

Le monde du 18 mars 1997 : « l'information, une matière première stratégique ».

Le monde diplomatique, novembre 1998 : « Hedge Funds ».

Défense Nationale, Juin 1996 : La guerre économique de Bernard Esambert.

Les lois de la guerre.

Défense Nationale, Juin 1992 : Sommes-nous en guerre économique de Claude Lachaux.

Revue des deux mondes, avril1995 : « Pour une mobilisation de l'économie » de François Léotard.

Revue des deux mondes, avril 1995 : « La France dans le nouveau jeu de la concurrence » de Edmond Alphandéry.

La revue française de géoéconomie, mars 1997, « conquête de marchés, Etats et géoéconomie » de Philippe Baumard.

La Tribune du 10/04/2001 : « Un seul individu peut déstabiliser une multinationale » de Christian Harbulot.

Les Echos, L'art de la stratégie(voir site internet) :

-Automatisation de la décision, jusqu'où aller de William S. Lovejoy

-Les organisations du XXIème siècle de Marc Lemarignier et Jessica Scale.

- **Revues :**

Le nouvel Economiste.

Veille magazine.

L'expansion.

Les Echos.

Défense Nationale

Revue des deux mondes

Le nouvel Observateur

La revue Française de géoéconomie

La tribune

- **Journeaux :**

Le Monde

Le Monde Diplomatique

Le Figaro

La tribune

- **Sites internet :**

www.veille.com

www.ege.com

www.egideria.fr

www.finances.gouv.fr

www.lesechos.fr

www.web2.latribune.fr/archiv.fr

www.history4war.fr

www.sénat.fr

www.assemblée.nationale.fr

www.OIT.fr

www.OMC.fr